

## EDITO

C'est véritablement la rentrée du numérique en santé !

MSSanté y tient une place prépondérante. Le Ségur du numérique en santé est un formidable levier pour booster les usages des messageries sécurisées de santé, favoriser les échanges de données de santé, la coordination et optimiser l'intégration de MSSanté dans les solutions du marché. Nos ambitions sont nombreuses, notamment avec la généralisation du déploiement de MSSanté au secteur médico-social et le lancement de Mon Espace Santé et sa messagerie citoyenne dans les départements pilotes (Somme, Haute-Garonne et Loire-Atlantique). Les mois qui viennent vont être déterminants, et toute l'équipe sera à vos côtés pour vous accompagner.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée !

## MSSANTE EN CHIFFRES ...

Le déploiement MSSanté en chiffres pour les établissements de santé (juillet 2021) :



**72,8%**

Taux d'ES raccordés à MSSanté,  
Soit +5,1% par rapport à juin 2021



**38,3%**

Taux d'ES émetteurs,  
soit -9% par rapport à juin 2021



**1 921 574**

Nombre de messages émis,  
Soit 30% de l'Espace de Confiance

## A VOS AGENDAS !

Ne manquez pas les prochains webinaires MSSanté :



### Mardi 28 septembre 2021 : MSSanté pour les établissements de santé

Comprendre ce qu'est une messagerie sécurisée MSSanté, présenter les modalités pour s'équiper et utiliser cette messagerie au quotidien



### Jeudi 30 septembre 2021 Ségur : Biologie médicale

- Présentation des attendus du volet numérique du Ségur pour les LBM
- Principes de financement

[Inscription](#)

## Lancement de la généralisation de MSSanté au secteur médico-social



Le contexte mis en place par la feuille de route virage numérique et les mesures Ségur ont instauré un cadre favorable au déploiement de MSSanté. Plus de 70% du secteur sanitaire est déjà raccordé à MSSanté. La généralisation au secteur médico-social et social pourra s'appuyer sur cette expérience.

Cependant, compte tenu des spécificités du secteur, le déploiement de MSSanté ne pourra s'opérer de manière similaire. 46000 ! C'est le nombre structures et

de services à équiper, soit 15 fois plus que sur le sanitaire ! Après un an d'expérimentation menée avec les pilotes de déploiement régionaux, ce projet se poursuit dans quelques régions et l'ANS est prête à accompagner et soutenir les acteurs régionaux (ARS/GRADeS/DCGDR) pour relever ce défi ambitieux. Le projet RPPS+ dont les pilotes sont en cours de lancement, permettra d'enregistrer les professionnels et leurs structures dès la phase de généralisation au secteur médico-social.

A côté, des ESMS et Organismes Gestionnaires ayant répondu au programme ESMS Numérique qui sont évidemment des cibles prioritaires de déploiement, nous sommes convaincus qu'un tel volume de structures ne pourra être accompagné sans un nouveau niveau de relais de déploiement plus proche du terrain, représentés par les acteurs métiers et centraux de la coordination : les DAC et les MDPH.

Une fois ces derniers équipés, ils identifieront et sensibiliseront leurs partenaires que les GRADeS pourront alors raccorder. Un déploiement par réseau local sans priorisation des cas d'usage sera plus efficace qu'un équipement uniforme sur des priorités nationales.

Au niveau national, l'ANS et la Cnam accompagneront le déploiement en région en fonction des besoins en s'appuyant sur une gouvernance adaptée combinant sanitaire et médico-social dans une logique de mutualisation, tout en articulant le déploiement de MSSanté avec les autres services socles.

En savoir +

## Rappel du délai de conformité avec le référentiel socle MSSanté #1 v1.4

L'ANS a publié le 26 mai 2021 le nouveau Référentiel #1 Opérateurs de Messageries Sécurisées de Santé v1.4.

Ce document décrit le processus d'adhésion des opérateurs à l'Espace de Confiance MSSanté, avec notamment les principes, les exigences à respecter, les interfaces d'accès et les fonctionnalités à prendre en compte.



Référentiel socle MSSanté #1

Opérateurs de Messageries  
Sécurisées de Santé

Version : 1.4 | Date : 26 mai 2021

L'arrivée des échanges entre professionnels habilités et usagers a impliqué une évolution du référentiel avec un impact réduit sur les solutions des opérateurs.

Elle introduit les points suivants :

- L'existence d'un opérateur unique usagers ;
- La notion d'opérateur professionnel pour qualifier les opérateurs offrant un service MSSanté à des professionnels habilités ;
- Une nouvelle exigence EX\_PSU\_5020 relative à la production des statistiques d'utilisation afin de ne pas transmettre l'INS présent dans les adresses mail des usagers ;
- La modification de l'exigence EX\_DCU\_5010 portant sur les CGU à intégrer dans celles des services opérateurs ;
- La détermination des obligations en matière de sous-traitance de l'INS.

Ainsi, la version finale 1.4 du Référentiel #1 Opérateurs de Messageries Sécurisées de Santé (ex-DSFT) est désormais la version de référence pour les opérateurs MSSanté.

Elle est disponible sur le site mssante.fr : <https://mssante.fr/is/doc-technique>

## Arrivée de Pro Santé Connect sur Mailiz



La messagerie sécurisée  
proposée par les Ordres de santé

### Mailiz évolue !

Le Webmail Mailiz propose dorénavant un 3<sup>ème</sup> mode d'authentification fort, en complément de la carte CPS et de la connexion par code à usage unique : la e-CPS sur mobile. Après activation, la e-CPS permet de se connecter simplement en utilisant son terminal mobile.

Les modalités de connexion par CPS ou par code à usage unique restent inchangées.

La lecture de la carte CPS et de la e-CPS est assurée par le service « Pro Santé Connect ».

Cette évolution concerne uniquement le Webmail Mailiz. Des évolutions ultérieures permettront aussi l'usage de la e-CPS avec les logiciels compatibles MSSanté.

Pour plus d'informations sur l'usage de la e-CPS, et l'activer vous pouvez consulter : <https://esante.gouv.fr/securite/e-cps>

La rubrique d'aide utilisateur Mailiz est mise à jour en conséquence.

## Mise en ligne du formulaire d'inscription aux communications MSSanté

L'ANS a mis en ligne, dans la partie Actualité du site [mssante.fr](http://mssante.fr), un formulaire d'inscription à la newsletter MSSanté et/ou aux communications techniques sur MSSanté : <https://ressources.esante.gouv.fr/inscription-actu-mssante.html>

Nous vous invitons à vous inscrire aux différentes communications afin de recevoir les dernières actualités et être informé des dernières mises à jour documentaires.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Le numéro Adeli est appelé à disparaître au profit du numéro RPPS associé à l'inscription à l'Ordre

#### Quelles sont les conséquences pour le projet MSSanté ?

La bascule aura lieu fin septembre 2021. Il est de la responsabilité de chaque opérateur d'identifier les utilisateurs concernés et de revoir les modalités de publication des BAL et d'authentification.



Pour accéder à toutes les informations relatives à l'Espace de Confiance MSSanté :  
<https://mssante.fr/home/>

Pour accéder aux ressources de formation, visitez la plateforme de formation e-santé de l'ANS :  
<https://esante-formation.fr/>

Suivez toute l'actualité sur



Vos données personnelles (adresse e-mail ; nom et prénom si indiqués) sont traitées par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) dans le cadre de votre collaboration à certains des projets qu'elle mène en lien avec la MSSanté ainsi que pour l'envoi de lettres d'informations. Ce traitement relève de l'exercice de sa mission d'intérêt public (art 6, 1, (e) du RGPD). Vos données sont conservées jusqu'à votre désabonnement.

Conformément au règlement général (UE) sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de définir des directives sur le sort de vos données personnelles après votre mort. Vous disposez aussi de la possibilité de vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement présent dans les mails d'envoi de la lettre d'information.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits n'ont pas été respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Ces droits peuvent être exercés auprès de l'ANS :

- par courrier postal, à l'adresse suivante : GIP Agence du Numérique en Santé (Délégué à la Protection des Données : DPO) 9, rue Georges Pitard - 75015 PARIS ;
- par messagerie électronique, à l'adresse suivante : [dpo@esante.gouv.fr](mailto:dpo@esante.gouv.fr)